



Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes de l'Atrébatie

Département du Pas de Calais
Arrondissement d'Arras

Séance du 15/12/2011

Date de la convocation
05/12/2011

Date d'affichage
05/12/2011

Nombre de membres
Afférents au Conseil
Communautaire : 46
En exercice : 36
Votants : 39

L'an 2011 et le 15 Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire sous la présidence de Pierre GUILLEMANT, Président, régulièrement convoqué, s'est réuni en Plateforme Multi Services de Tincques, sur convocation du 05/12/2011

Présents : M. ACCART Michel, M. BACQUEVILLE Francis, M. BAILLEUL Alain, M. BECOURT Daniel, M. CARTON Philippe, M. CORNU Bernard, M. CREPIN Jean-Claude, M. CUVILLIER Pierre, M. DARTOIS Gilbert, M. DENEUX Jacques, M. DEPREZ Philippe, M. DESAULTY Yann, M. DESFRANCOIS Jean, Mme DETOURNE Françoise, M. DOMART Christian, M. GONTIER Benoit, M. GUILLEMANT Pierre, M. HERMANT Claude, M. HUTIN Christian, Mme HUYGHE Therese, M. JURAS Richard, M. LAMBERT Louis, M. LASSELIN Georges, M. LAVIGNE Raymond, M. LECOMTE Denis, M. LESOING Daniel, M. MAYEUR Gerard, M. MAYEUR Pierre-Albert, M. NORMAND Xavier, M. RATTIER Jean-Marie, M. SEINGIER Hubert, M. SOYEZ Maurice, M. THELLIER Jean-Jacques, M. VAROQUI Jean-François, M. VASSEUR Guy, M. WACHEUX Raymond,

Absents :

Absent(s) : M. ASQUIN Pierre, M. BOUTIN Christophe, M. DECOTS Eric, M. HULOT Alexandre, M. LEGRAND Pascal, M. PICQUE Jean,

Excusé(e)(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : M. DECOIN Albert à M. DESAULTY Yann, M. DUPUIS Jean-Pierre à M. GONTIER Benoit, M. LAPOTRE Martial à M. DESAULTY Yann,
Excusé(s) : Melle PIETTE Francine,

Secrétaire : M. Jean-Marie RATTIER

Objet de la délibération : Décision Modificative sur le budget du parc communautaire

Réf : 2011_167

A l'unanimité
Pour : 39
Contre : 0
Abstentions : 0

Monsieur le Président rappelle les dépenses effectuées pour la construction de la Plateforme Multi Services et mandatées sur le budget annexe du parc communautaire.

Seule une partie de ces dépenses fait l'objet d'une récupération de TVA. Afin de pouvoir récupérer le FCTVA sur l'autre partie, il convient d'effectuer des écritures de régularisation comptable.

D'autre part, le Président rappelle les ventes et échanges de terrains s'opérant sur le parc communautaire et les écritures comptables à effectuer relatives à ces cessions.

A ce titre, le Président propose de prendre une décision modificative telle que présentée ci-après :

Mention exécutoire : Oui

Section d'investissement :

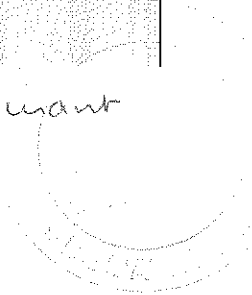
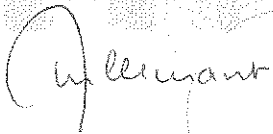
Dépenses : Compte 2313- opération 14 : + 203 408 €
 Compte 2111- opération 12 : + 35 570 €

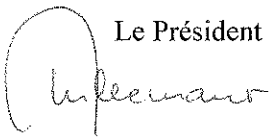
Recettes : Compte 024 : + 238 978 €

Après délibération, les conseillers communautaires autorisent le Président à prendre la décision modificative telle que présentée.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
PREFECTURE DU PAS DE
CALAIS
le : 22/12/2011

et publication ou notification
du :



Le Président

Pierre GUILLEMANT